63 - Délaissé de voirie rue Félix Gaiffe - Cession au profit de Mme ROLANDEZ Emilie et M. LATRECHE-BOUFTATA Salim

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : Mme ROLANDEZ Emilie et M. LATRECHE-BOUFTATA Salim, domiciliés 23 C, rue des Frères Chaffanjon, ont sollicité la commune en vue de la cession à leur profit d'une parcelle de terrain sise rue Félix Gaiffe.

En cours de numérotation au cadastre, cette parcelle de 42 m² est classée en zone UD au Plan Local d'Urbanisme.

Cette cession doit permettre à Mme ROLANDEZ et M. LATRECHE-BOUFTATA de bénéficier d'un accès à la rue Félix Gaiffe, et à la commune de se libérer de la contrainte d'entretien de ce délaissé de voirie.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 10 juin 2015 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale de ces terrains. Cette estimation en date du 19 juin 2015 a fixé à 55 €/m² le prix du terrain concerné.

Un accord est intervenu quant aux modalités de la transaction, à savoir :

- prix de vente de 2 310 €,
- frais d'acte notarié à charge de l'acquéreur.

La recette de 2 310 € sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété communale est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro RUE-431.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette transaction,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

«M. LE MAIRE: C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 55 Contre: 0 Abstention: 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.